

A_2020_132
ARRETE DE RADIATION DES EFFECTIFS POUR CAUSE DE MUTATION

Radiation des effectifs pour mutation

Madame Erdogan Sabrina
Grade Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire d'Aussac-Vadalle

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la demande de mutation de Madame Erdogan Sabrina en date du 5 octobre 2020 auprès de la commune d'Aussac-Vadalle;
Vu l'arrêté du Président du SYBRA nommant Madame Erdogan Sabrina par mutation en qualité de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 16 novembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 : Madame Erdogan Sabrina est radiée des effectifs de la commune d'Aussac-Vadalle à compter du 16 novembre 2020.

Article 2 : La Secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion
- au Comptable de la collectivité
- à la collectivité d'accueil

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr
Notification faite le 02/12/20

Signature de l'agent :

E Erdogan



Fait à Aussac-Vadalle,
le 02 décembre 2020

Signature du Maire

[Handwritten signature]